

Chaque lauréat s'engage à :

- Réaliser un travail photographique qu'il remettra au musée du quai Branly – Jacques Chirac sous forme de fichiers numériques de très haute définition (ou tout autre format). Ce travail photographique ne pourra pas être diffusé au public avant son entrée dans les collections du musée.
- Réaliser une vidéo « making of » (entre 3 et 12 minutes) illustrant et expliquant sa démarche sur le terrain et donnant des clés pour comprendre le travail photographique réalisé.
- Se rendre à Paris à l'invitation du musée pour une période maximale de 12 jours afin de procéder à la production matérielle de son travail photographique, aux périodes indiquées dans le présent appel à candidatures.
- Accepter qu'un ensemble de pièces photographiques signées et numérotées, issues du travail photographique financé, entrent dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac. Son entrée dans les collections du musée sera subordonnée à une décision de la Commission des acquisitions du musée.
- Céder à titre non-exclusif au musée du quai Branly – Jacques Chirac les droits de reproduction et de représentation de ces pièces photographiques qui pourront être exploitées dans le cadre des activités et missions du musée du quai Branly – Jacques Chirac et de ses partenaires, à titre non-commercial.

Je déclare assurer la responsabilité des pièces transmises au musée du quai Branly – Jacques Chirac via la plateforme Picter. Je déclare avoir accepté à cet effet les conditions d'utilisations des données personnelles de la plateforme Picter accessibles sur le site internet www.picter.com/privacy-policy et ne saurais rendre le musée du quai Branly- Jacques Chirac responsable à ce titre.

J'accepte que le musée du quai Branly – Jacques Chirac enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire et dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données répond au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Gestion et suivi des candidatures au programme « Prix pour la photographie »
- Sélection des lauréats
- Réalisation de statistiques

L'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion et le suivi des candidatures à son programme « Prix pour la photographie », la sélection des lauréats ainsi que la réalisation de statistiques. Le traitement est fondé sur votre consentement. A noter que vous pouvez le retirer à tout moment en adressant votre demande à notre Délégué à la Protection des Données. Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement. A défaut, votre candidature ne pourra pas être prise en compte. Les informations dont la fourniture est facultative, ont pour finalité de mieux vous connaître.

Les données enregistrées sont destinées aux services habilités de l'Etablissement ainsi qu'au jury sélectionnant les lauréats. Elles sont conservées au maximum 2 ans en base active après

la désignation des lauréats du concours puis elles sont archivées à des fins de recherche scientifique.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement. Vous pouvez également définir des directives anticipées sur le traitement de vos données à caractère personnel post mortem.

Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au Délégué à la Protection des Données de l'Etablissement, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité, à l'adresse postale suivante : Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac - Service juridique et des achats - 222, rue de l'Université, CS 60851, 75281 Paris cedex 07, ou à l'adresse électronique : cnil@quaibranly.fr. En cas de réponse non satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.